

La dépendance des personnes âgées

Déclaration du groupe de la CFTC

Un autre regard, c'est bien ce que mérite la dignité des personnes dépendantes, comme celle de toutes les personnes fragiles du fait de l'âge, du handicap. Sans se borner aux problèmes financiers ou démographiques, l'avis le dit avec force, le groupe de la CFTC ne peut qu'en être satisfait.

Dans le préambule et dans les propositions, le texte réaffirme les priorités de la solidarité et du vivre ensemble dans l'approche de la dépendance. Or celles-ci ne sont pas favorisées par les évolutions de notre société. La création d'une branche de Sécurité sociale qui engloberait la gestion de la dépendance et les dépenses de santé, ne serait-ce que par la mise en exergue des coûts de la santé des personnes âgées, irait dans le mauvais sens. La CFTC approuve donc totalement la proposition de conserver la maladie dans la branche maladie et de confier les aspects spécifiques de la dépendance à la CNSA, le gestionnaire de la dépendance et de son financement.

Si notre groupe n'en fait pas une affaire idéologique, il estime que l'avis a raison d'être restrictif sur le rôle des assurances privées, à but lucratif, dans le financement. Mais il aurait pu l'être plus en proposant, par exemple, l'interdiction du questionnaire médical préalable et de la discrimination sur l'âge ou les antécédents pour éviter la sélection des « clients » rentables, les plus « coûteux » restant à la charge de la solidarité ou payant un prix prohibitif.

Il n'existe aucune grille commune des critères d'entrée et de tarification. Plus grave, des clauses quasi léonines permettent d'augmenter les cotisations (plafonnées à 5 % pour certains assureurs, illimitées par d'autres) si le régime est déficitaire et de revoir unilatéralement des clauses du contrat pour les sorties en capital. De plus, les fonds épargnés ne sont pas sécurisés et rien n'est prévu par rapport à l'inflation, ne va-t-on pas vers un scandale de certains de ces contrats ?

Le financement de la dépendance doit donc être solidaire, équitable et reposer, au même niveau, sur l'ensemble des revenus, en particulier les revenus mobiliers, les revenus des plus-values, des jeux ou les stocks options...

Le groupe de la CFTC, en accord avec l'avis, est totalement opposé à la création d'un deuxième jour de solidarité ne serait-ce qu'à cause du fonctionnement calamiteux et injuste du premier.

La gestion décentralisée conduit à des différences de traitement dans les territoires. La création proposée d'un référentiel national représente donc une proposition incontournable pour assurer l'équité territoriale. Le groupe de la CFTC la soutient donc totalement.

L'avis le développe peu, mais la prévention dès le plus jeune âge est aussi un élément essentiel du bien vieillir. En effet, par exemple, la nourriture du nourrisson ou de l'enfant est déterminante pour la santé ultérieure. L'usage excessif d'écouteurs trop

puissants conduira à la mal-entendance ou la surdit  de milliers de jeunes. N'est-il pas vital de progresser encore dans la pr vention, ne serait-ce que par l' ducation ?

Une meilleure formation des m decins   la g riatrie est n cessaire. Notre assembl e le proposait d j  dans les pr c dents avis : le d veloppement d'une v ritable filire g riatrique est essentielle   la fois pour l'efficacit  des soins et pour  viter aux personnes une acc l ration de l' volution vers la d pendance par une mauvaise prise en charge.

Quel que soit le mode d'assistance aux personnes d pendantes, donc fragiles, il est important de rappeler l'importance de la formation des intervenants ne serait-ce qu'en pr vention de probl mes comme la maltraitance, le d tournement de biens ou la captation d'h ritages... Mais  galement la formation/ information, voire l'accompagnement des personnes qui jouent le r le d'employeurs au regard de la particularit  de ce type d'emplois (multi salariat, temps partiel, horaires atypiques...). Il ne faut pas faire d'ang lisme sur les difficult s que cela repr sente.

Comme le souligne l'avis, les besoins sont multiformes et lourds. Il est essentiel d'aider les familles, c'est- -dire les aidants. Le monde associatif fait un important travail. Mais avec les nombreuses difficult s qu'il traverse (financements publics ou priv s, difficult s administratives, crise du b n volat...), l' tat providence et les collectivit s locales peinent   assurer cette aide aux aidants. Cela doit pourtant figurer dans leurs priorit s.

Ces pr cisions  tant apport es, le groupe de la CFTC a vot  cet avis.